



MASC



La Mairie aide le Sport et la Culture

Chèques Sport et Culture • Saison 2023/2024

Afin d'encourager la pratique de la culture et du sport des enfants eaunois, la municipalité s'engage auprès des familles à travers sa campagne « MASC ».

Comment ça marche ?

- Chaque enfant peut se voir délivrer jusqu'à un maximum de deux chèques de 20 euros chacun, utilisables au sein de deux associations distinctes.
- Ces chèques sont déductibles des frais d'inscription auprès d'une association eaunoise adhérente au dispositif, pour la rentrée scolaire 2023.
(Voir la liste des associations partenaires sur le site mairie-eaunes.fr)

Pour qui ?

- Enfants eaunois scolarisés et ayant moins de 12 ans.

Les étapes :

1. Compléter le coupon d'inscription ci-dessous ou le formulaire disponible sur le site de la Mairie : *Enfance jeunesse/Chèques MASC*
2. Fournir en plus du coupon :
 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois et
 - Une carte nationale d'identité de l'enfant.
3. **Retourner le dossier complet avant le 13/10/2023 :**
 - Soit via le formulaire en ligne ;
 - Soit par mail service.associations@mairieaunes.fr
Un accusé réception vous sera envoyé afin de confirmer le dossier complet et préciser les modalités de distribution du chèque.
4. Après réception du chèque MASC, le déposer à l'association avant le 31/10/2023.

Renseignements généraux

Prénom et nom du responsable légal

Adresse

Téléphone E-mail

Enfant(s) (prénom, nom, date de naissance et association(s) choisie(s))

Enfant 1

Enfant 2

Enfant 3

Enfant 4

Date de dépôt de la demande

Pièces à joindre :

- Justificatif de domicile
- Carte identité de l'enfant ou page de l'enfant du livret de famille.

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE



A envoyer à : service.associations@mairieaunes.fr